



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

CHRS

Question écrite n° 32129

## Texte de la question

M. Joël Sarlot attire l'attention de M. le secrétaire d'Etat à la santé et à l'action sociale sur la situation du foyer CHRS foyer de la porte Saint-Michel de Fontenay-le-Comte, géré par la société vendéenne d'aide à la santé mentale. En effet, ce foyer, qui, depuis 1978, accueille des malades mentaux et des exclus psychiques de tout le département de la Vendée en foyer post-cure sanitaire, vient de se voir refuser la transformation en unité de soins de réadaptation alors qu'il en a tout le potentiel et, en plus, se voit menacé d'une dépossession au profit du centre hospitalier local. Malgré un système de convention tout à fait satisfaisant, les agences régionales de l'hospitalisation introduisent une fois de plus de la confusion dans ce domaine en tendant à démedicaliser certaines structures existantes pour les reclasser dans le social ou, au contraire, à refuser le passage dans le sanitaire d'unités de réadaptation jusque-là prises en compte par le social. Aussi, il lui demande de bien vouloir l'informer de ses intentions dans ce domaine et de bien vouloir revoir le dossier du foyer de la porte Saint-Michel.

## Données clés

**Auteur :** [M. Joël Sarlot](#)

**Circonscription :** Vendée (5<sup>e</sup> circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 32129

**Rubrique :** Institutions sociales et médico-sociales

**Ministère interrogé :** santé et action sociale

**Ministère attributaire :** santé, famille et personnes handicapées

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 28 juin 1999, page 3934